



**COMITE DEPARTEMENTAL
DE CYCLOTOURISME DE L'HERAULT**
1, impasse des oliviers
34480 – MAGALAS
Site du CODEP34 : <http://herault.ffct.fr/>

Compte rendu de la réunion en visioconférence du 27 avril 2021 à 17h45

Cette réunion décidée dans l'urgence avait pour ordre du jour :

*Le Trèfle VTT

*Réponse au dernier courrier du Coreg concernant les actions à mener

*Les subventions ANS

Présents :

R. BALDELLON-M. CAUJOLLE-M. et J. CLAMOUSE-G. ESTOPINA- JP. LEGAY-P. PIERROT

1°Le Trèfle VTT:

M. Caujolle qui a repris la main sur ce dossier, en raison des soucis de santé de P. HEREDIA, a donné toutes les explications nécessaires sur l'organisation de cette manifestation destinée aux clubs de jeunes pratiquants du VTT.

Le budget présenté a été adopté et J. Clamouse adressera au Photographe le devis validé.

Compte tenu du caractère de cette grande manifestation VTT orientée vers les jeunes et du budget nécessaire à son organisation, il a été décidé qu'une demande de subvention doit être faite par le Codep, organisateur de la manifestation, dans le cadre de l'ANS.

Ce 30 mai 2021 sera également mis en place deux manifestations « vélo de route » :

*Le traditionnel rassemblement du 1 mai au sommet de la Pierre Plantée dans le cadre du souvenir VELOCIO ne peut avoir lieu à cette date, cette année, en raison des mesures sanitaires.

Le Codep a décidé de profiter de l'organisation du Trèfle pour y associer le souvenir VELOCIO qui aura donc lieu le même jour et servira à la fois pour perpétuer le souvenir de Paul de Vivie et de retisser les liens entre les cyclos après cette longue période de pandémie.

J. Clamouse prendra contact avec le club des Cheminots de Béziers, organisateur traditionnel de ce souvenir jusqu'à maintenant mais qui souhaite le confier dorénavant au Codep, pour les en informer et les inviter à nous rejoindre. Il réalisera le dépliant de cet événement.

*Parallèlement deux parcours route de 40 à 50 km seront mis en place avec départ et arrivée à Bessilles.

L'organisation du Trèfle a été décidée en début d'année.

Il aurait été bon que ce projet ait été annoncé plus en amont afin qu'un budget prévisionnel soit mis en place avant l'assemblée générale du Codep et que les dépenses générées puissent être intégrées dans le budget prévisionnel du Codep.

Remarque : Cette règle devra être respectée à l'avenir.

2° courrier du Coreg :

Le 15 avril 2021 le Coreg Occitanie a adressé à chaque Codep ses propositions d'objectifs pour les commissions Formations, Tourisme et Structures, dans l'attente d'un engagement.

Une réponse à ce courrier a été proposée à tous les membres par J. Clamouse

Le Codep n'a pas de remarques à formuler sur ces objectifs. J. Clamouse communiquera l'engagement du Codep34 au CoReg Occitanie.

3° Les subventions ANS :

Le Codep va présenter une demande de subventions pour le Trèfle.

P. PIERROT va transmettre à JP. LEGAY les dépenses engagées en 2020 au titre de l'aide aux jeunes, justification indispensable pour obtenir une nouvelle aide.

Pour la manifestation « toutes à Toulouse 2020 » qui n'a pas été organisée en raison de la Covid19 la subvention reçue en 2020 est reportée en 2021.

J. CLAMOUSE souhaiterait que le club Clapas et Bartas présente deux dossiers l'un pour les jeunes et l'autre pour les féminines.

JP. LEGAY rappelle que les éléments nécessaires pour remplir les dossiers de demande de subventions ont été envoyés aux clubs par courriel.

Bien évidemment le Codep est à la disposition des clubs qui voudraient présenter des demandes sur des actions éligibles.

4° Divers :

J. CLAMOUSE informe le Codep qu'il vient d'être contacté par la Mairie de MAGALAS qui souhaite installer sur la commune un espace spécifique à l'usage du VTT.

Clapas et Bartas dont le siège est à Magalas semble être très intéressé par ce projet.

Peut-être une occasion pour finaliser enfin la création de l'Ecole de Vélo.

Fin de la réunion à 18h40.

Le Secrétaire



JP. LEGAY

Le Président



J. CLAMOUSE